

ASSURANCES FFCLD / MAIF

Exclusive « toutes options »

La FFCLD a conclu avec la MAIF un contrat répondant aux besoins des clubs, de leurs dirigeants, des danseurs, dans le cadre de leur activité de cours de danse, d'événements, quelque soit le lieu,

Qui est concerné?

TOUT LE MONDE ! Vos membres, vos dirigeants, mais aussi les bénévoles ponctuels (affiliés ou non)

Quelles activités?

TOUTES VOS ACTIVITÉS de danse, et même les activités annexes non récurrentes (brocante, loto, tombola,...)

Toutes les formes de pratique de Country Dance sous l'égide de la FFCLD, des clubs ou structures affiliées, les stages et manifestations, les activités culturelles ou récréatives (en annexe, pratiquées en marge de la Country Dance)

Où?

Dans votre local, en passant par un workshop à Orlando, au Billy de Fort Worth, sur les croisières Country ou durant les séjours Vacancier, bref **LE MONDE ENTIER** voire au-delà...

Trajets?

Garanties appliquées pour se rendre aux lieux des activités et en revenir

RESPONSABILITÉ CIVILE «TOUTES OPTIONS»

- Dommages corporels avec **un plafond exceptionnel de 30 M€**, permettant **d'organiser tout événement (ex: festival) sans assurance complémentaire**
- Dommages matériels et immatériels consécutifs: 15 M€ évitant de contracter des assurances complémentaire
- La FFCLD prend en charge **l'assurance du matériel** (valeur maxi 7900€) du club (sonorisation, PC, ...)
- RC «atteinte à **l'environnement et intoxication alimentaire**»
- **Responsabilité d'occupant** de façon temporaire pour la location ou l'occupation de locaux dans le cadre des activités de l'association.

ASSISTANCE / PROTECTION JURIDIQUE

GARANTIE «PERTE DE SALAIRE» / ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

CAPITAL INVALIDITÉ + DÉCÈS

Document non contractuel, il est nécessaire de se reporter sur le détail des clauses de garanties (nécessité de contacter la FFCLD par tél. au 02 54 49 14 88 ou par mail contact@ffclld.com)